

EDITORIAL

Aux urnes, citoyens !

J'écris ces lignes au moment où la France est en deuil. La barbarie a frappé au cœur de Paris et nous sommes tous abasourdis. Mais la république doit prouver qu'elle est debout, plus forte que jamais. Sa puissance c'est l'union dans la diversité. Lorsque la barbarie nazie a frappé notre pays, les communistes et les gaullistes, unis dans les maquis, chantaient ensemble la Marseillaise dans les trains qui les déportaient. Et les soldats des colonies d'Afrique débarquaient sur les rives de la Méditerranée en chantant eux aussi cette Marseillaise.

Un des fondamentaux de la république est le droit de vote. Ce droit de vote acquis au prix du sang et des larmes. Alors pour que la république soit forte : aux urnes, citoyens ! Désertor les urnes serait dangereux et pourrait nous ramener à des pages sombres que notre histoire a connues.

Il y a des élections régionales le 6 et le 13 décembre prochains. La Fabrique Citoienne a décidé d'éditer ce numéro spécial de son petit journal, non pas pour inciter à voter pour l'une ou l'autre des 11 listes en présence, mais pour informer de l'enjeu de ce scrutin et de l'importance d'y participer. L'élection régionale peut paraître éloignée de nos préoccupations quotidiennes et locales. Notre ambition est que ce numéro spécial vous aide à mesurer les implications de la région sur le développement économique, l'emploi, les transports, l'environnement, etc.

Je vous invite à voter ni par défaut, ni par dépit, ni en « réaction à » mais à voter pour un projet. Celui qui se rapproche le plus de vos attentes.

Le scrutin à la proportionnelle permet à chaque voix d'être prise en compte. Prenons le temps de lire ce que proposent les 11 listes, de nous interroger sur les personnalités qui les représentent et qui seront élues. Mais surtout et avant tout : aux urnes, citoyens ! ■

Daniel Bourguet
Président de la Fabrique Citoienne du Pays de l'Or
@mauguiofabrique

ELECTIONS RÉGIONALES les 6 et 13 décembre 2015

La Région, à quoi ça nous sert ?

Habitants de petites communes, sommes-nous vraiment concernés par les élections régionales ? La réponse est clairement « oui » ! Voici pourquoi.

Le chômage est le souci numéro un des citoyens, or le conseil régional a pour compétence de promouvoir le développement économique. C'est lui qui est chargé de rendre attractif le territoire régional et de définir les aides aux entreprises. Il coordonne l'action des services publics de l'emploi sur le territoire et intervient directement dans les stratégies de formation professionnelle.

La région est la collectivité chef de file pour le tourisme, or nous sommes la quatrième région touristique de France, son rôle est donc déterminant dans ce domaine.

Les transports sont essentiels à chacun de nous au quotidien. Or, la région est la principale autorité organisatrice de la mobilité interurbaine qu'il s'agisse de trains (TER, infrastructures TGV) ou des transports scolaires.

On peut multiplier à l'envi les domaines de compétences des régions, qu'il s'agisse des lycées, des universités, de



Transports, développement économique, tourisme, lycées, environnement...
La région joue un rôle essentiel dans notre vie.

l'environnement, de l'action culturelle, du numérique etc. La région bénéficie des transferts budgétaires les plus importants de toutes les collectivités. Comment pourrions-nous nous en désintéresser ? ■

Notre région incarne ce qu'ils veulent détruire



Horrié par les attaques, le monde, comme à Sydney, se montre solidaire d'un art de vivre à la française qu'incarne si bien notre région. ■

Des terrasses au soleil.
Des restaurants sur la plage.
Des festivals de musique et de cinéma.
Des musées, des opéras, des théâtres.
Des fêtes votives, des vignobles.
Des rencontres sportives et des fanfares.
La liste est longue de ce qui forme notre art de vivre dans la région.
Un art de vivre à la française qu'ils voudraient détruire en même temps que la démocratie, l'égalité des hommes et des femmes, la prééminence du savoir sur l'ignorance, la liberté de croire ou de ne pas croire, la liberté de penser, la liberté de vivre en bonne entente avec nos amis, nos voisins et tous les êtres humains qui peuplent notre terre. Avec les êtres humains, pas avec les barbares. ■

Région : des projets pour le Pays de l'Or

- **Protection contre les inondations** (financement de projets)
 - **TER, augmentation de la fréquence** à St Aunès, Baillargues, Valergues
 - **Gare de la Mogère**, ré-examen des conséquences en matière d'inondation
 - **Création d'un parc régional** « Etang de l'Or petite Camargue »
 - **Carnon, Palavas, La Grande Motte**, aide au développement touristique
 - **Création d'un lycée agricole** en Pays de l'Or Agglomération
 - **Labellisation** de la production agricole locale
 - **Promotion d'entreprises** de transformation agroalimentaire
- Et bien d'autres (voir article au recto).

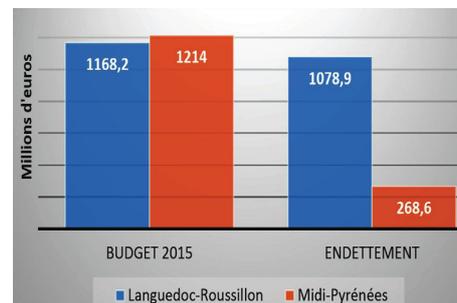
BREVES

- **158 conseillers régionaux** seront élus dans la nouvelle région. L'Hérault compte 11 listes de 32 candidats.
- **La région Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées** aura une superficie double de celle de la Belgique et, avec 5 724 711 habitants, elle sera plus peuplée que le Danemark, la Finlande ou la Norvège.
- **13 départements** forment la grande région qui s'étendra à l'ouest jusqu'à Gavarrie, Tarbes, Moissac et Rocamadour.
- **Premier vignoble mondial** pour les vins d'origine (AOP, IGP), la région est également la première région bio de France.
- **Noms proposés par des lecteurs** de la presse régionale pour la région : Midi-Méditerranée, Midi-Languedoc, Midi-Roussillon, Le Midi, Pays d'Oc, Occitanie, Occitanie-Pyrénées, Languedoc, Sud de France, Septimanie, Occitanie-Catalogne, Occitanie-Pays Catalan.
- **Le rectorat, l'agence régionale de santé**, les affaires culturelles, la jeunesse, les sports et la cohésion sociale, la chambre des comptes devraient siéger à Montpellier.

Budgets, le comparatif des deux régions

Un mariage d'argent (presque) équilibré

Du point de vue financier les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées forment un couple relativement harmonieux. Le montant de leurs budgets est voisin : 1168,2 millions d'euros pour le Languedoc-Roussillon et 1214 millions d'euros pour Midi-Pyrénées. En revanche, le Languedoc-Roussillon est cigale avec un endettement de 1078,9 millions d'euros tandis que Midi-Pyrénées est fourmi qui n'est endettée qu'à hauteur de 268,6 millions d'euros. Bien sûr, la charge de la dette s'en ressent. Elle est de 48,5 millions d'euros pour la cigale contre 17,3 millions pour la fourmi.



Néanmoins, les deux régions affichent des priorités similaires en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le podium des trois domaines en tête de leurs dépenses est le suivant :

- Lycées publics :
Languedoc-Roussillon 266,3 M€,
Midi-Pyrénées 258,5 M€
- Formation professionnelle :
Languedoc-Roussillon 173,9 M€,
Midi-Pyrénées 181,1 M€
- Train express régional (TER) :
Languedoc-Roussillon 118,9 M€,
Midi-Pyrénées 223,5 M€

Quant aux impôts, le sujet qui fâche, ils ne sont pas très différents d'une région à l'autre donc le rapprochement ne devrait pas induire de mauvaises surprises : Languedoc-Roussillon 194,9 M€, Midi-Pyrénées 241,7 M€.

Enfin, le chômage est nettement plus haut en Languedoc-Roussillon, 14,3%, qu'en Midi-Pyrénées 10,4%. ■

Le scrutin pour l'assemblée régionale

Proportionnelle avec prime majoritaire

Le mode de scrutin des élections régionales n'est pas des plus simples. Non sans raison. En créant de vastes régions rassemblant un grand nombre de départements, le législateur a voulu que les populations soient représentées par des élus proportionnellement au nombre de voix attribuées à chaque liste. Mais il a décidé aussi que ces élus seraient choisis parmi les habitants de chaque département proportionnellement à son poids démographique.

A cela, le législateur a ajouté le fait majoritaire en attribuant d'office 25% des sièges à la liste arrivée en tête afin qu'elle dispose d'une majorité stable lui permettant d'agir.

Le scrutin des régionales est par conséquent un scrutin de liste à deux tours, doublement proportionnel, avec prime majoritaire.

Si le calcul détaillé de l'attribution des sièges apparaît compliqué dans son

énoncé, il ne l'est pas vraiment lorsqu'on l'entre dans une feuille de calcul Excel.

La règle qui régit le sort des listes à l'issue du premier tour est, elle, fort simple.

- Moins de 5% des suffrages exprimés, la liste est éliminée.
- Moins de 10% mais plus de 5% des suffrages exprimés, la liste est éliminée. Toutefois, elle peut fusionner avec une autre liste pour le second tour.
- 10% des suffrages exprimés ou plus, la liste peut se maintenir au second tour. ■



Permanences le jeudi matin, en présence de nos élus, et le dimanche matin de 10 h à 12 h.

Retrouvez l'ensemble de nos activités et notre agenda sur notre site www.lafabriqueditoyennedupaysdelor.com, sur  **La Fabrique Citoyenne du Pays de l'Or**. Pour nous contacter : contact@lafabriqueditoyennedupaysdelor.com